

10 octobre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Eurolist)

Par courrier du 8 octobre 2008, complété par des courriers des 9 et 10 octobre, Société Générale Asset Management (SGAM) (170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex), agissant pour le compte de Société Générale Fonds E, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} octobre 2008, par suite d'une augmentation de capital de SOCIETE GENERALE réservée aux salariés, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE GENERALE et détenir 34 485 461 actions SOCIETE GENERALE représentant 60 011 506 droits de vote, soit 5,84% du capital et 9,13% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 590 727 244 actions représentant 657 199 278 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.